

Charte départementale sur l'entretien des réseaux publics et la défense de la biodiversité.



Charte départementale sur l'entretien des réseaux publics et la défense de la biodiversité.

Une réunion proposée par Philippe Martin avait lieu, ce vendredi 24 mai, au Conseil Général pour une réponse à des incidents, comme celui relaté sur la propriété de Monsieur Joya, à Sémézies-Cachan, où une haie avait été saccagée par un sous-traitant d'ENEDIS venu l'égaler.

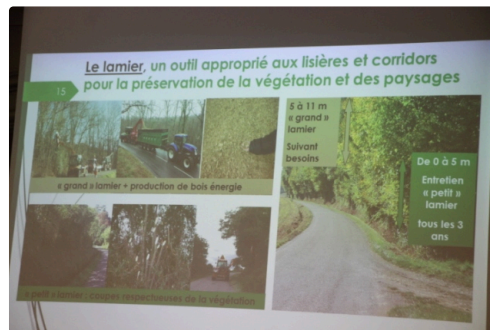
Étaient présents à cette réunion préparatoire : le conseil départemental pour l'entretien des routes, l'association des maires représentée par le président Aymeri de Montesquiou, Orange pour le réseau téléphonique, ENEDIS pour le réseau électrique, Gers Numérique pour le réseau fibre, La fédération géroise des travaux publics, L'ADASEA et Arbre et Paysage pour le conseil.

L'objectif : élaborer une charte des bonnes pratiques pour que l'entretien des réseaux ne se fasse pas au détriment de la nature. «Pour tailler les arbres, il a dix grandes règles à peu près, qui n'ont peut être pas toutes été respectées, soulignait Alain Canet, directeur d'Arbre et Paysage 32. Christian Bresson délégué territorial d'ENEDIS confirmait : «Nous sommes des électriciens qui faisons appel à des professionnels de l'égale mais on n'a pas la compétence pour dire à un moment il faut utiliser un lamier» et rappelait que, chaque année, l'entreprise publique égale 600 km de linéaire sur les 11.000 km de réseaux aériens qui traversent le Gers.

A l'issue de cette réunion, un protocole d'intention commun était signé. Une première étape dans l'élaboration d'une charte départementale d'ici la fin de l'année pour la préservation paysagère et de respect de la biodiversité.



Thierry Cayret directeur général adjoint Conseil Départemental du Gers, Christian Bresson délégué territorial ENEDIS, Aymeri de Montesquiou président de l'association des maires du Gers, Philippe Martin président du Conseil Général, Jean-Pierre Salers, président de Gers Numérique, Stephan Riss vice-président fédération départementale du TP



IMG_5492.JPG